

VILLE DE SEZANNE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JANVIER 2015
COMPTE-RENDU

.....

L'an deux mil quinze, le 28 janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe BONNOTTE, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 19 janvier 2015.

Etaient présents : Mme LECOUTURIER, M. AGRAPART, Mme TOUCHAIS-YANCA, MM. CADET, HEWAK, J.P. LAJOINIE, Mmes BASSELIER, HENNEBO, M. GERLOT, Mme LAMBLIN, MM. P. LAJOINIE, THUILLIER, Mme BAUDRY, MM. BACHELIER, QUINCHE, Mmes LEPONT, HENNEQUIN, M. PERRIN, Mmes BLED, LANGLET, M. KARSENTY, Mmes LEMAIRE, CASTELLANI et M. MORIZOT.

Etaient absents et excusés : Mmes WELTER, BALLESTER, MM. CHARPENTIER et PELLERIN, Mme WELTER ayant donné pouvoir à M. AGRAPART.

Mme Marie-France BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Informations générales

M. le Maire annonce qu'un second panneau d'information lumineux sera installé dans les tout prochains jours à l'angle de la rue Léon Jolly et du mail des Acacias, venant ainsi compléter le dispositif mis en place à la fin de l'année 2014 avec l'implantation d'un premier panneau à l'intersection des rues Notre-Dame et de Verdun ; ces panneaux sont destinés non seulement aux informations municipales, mais aussi aux animations organisées par les associations sézannaises, et ouvertes au public (spectacles, lotos, manifestations sportives exceptionnelles, etc) ;

M. le Maire indique que, le 29 janvier, M. Roger Moreaux, président de la Ligue de Tennis Champagne-Ardenne, est venu à Sézanne pour remettre le chèque correspondant à la subvention de 30 000 € accordée par la Fédération Française de Tennis pour la construction de deux courts couverts de tennis ;

M. le Maire rend compte d'une initiative locale, à laquelle la Ville apportera son soutien, pour mettre en valeur l'identité de la Côte du Sézannais ; cette démarche lancée conjointement par M. Vincent Léglantier, viticulteur et élu de Saudoy, par la section locale du Syndicat Général des Vignerons, et par l'agence Cidéo, vise à mieux faire connaître le terroir viticole du Sézannais, ses acteurs et ses produits, et à améliorer et diffuser leur image ;

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a ouvert récemment une enveloppe destinée à équiper les écoles de Sézanne en tableaux numériques interactifs ; la réflexion menée avec les enseignants et les représentants de l'Éducation Nationale, a permis de définir une première tranche d'acquisition, pour le cycle des CM1 et CM2 des écoles primaires ; la démarche se poursuivra pour les autres classes dans les années suivantes ;

M. le Maire explique que les travaux d'aménagement de la salle Mozart, qui accueille les répétitions de l'Orchestre d'Harmonie de Sézanne, vont pouvoir commencer dans les toutes prochaines semaines ;

M. le Maire fait le point sur l'avancement de la révision du PLU : les documents définitifs vont nous être transmis par le bureau d'études chargé de ce dossier, pour une dernière relecture, avant le lancement de l'enquête publique ;

M. le Maire précise que la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais envisage de s'associer à une ou deux intercommunalités voisines, pour pouvoir s'engager dans une procédure d'OPAH – opération programmée d'amélioration de l'habitat ; en effet, il n'est plus possible désormais, sur le plan réglementaire, qu'une collectivité mène seule une telle démarche ;

M. le Maire confirme qu'une exposition d'orchidées sera bien organisée à Sézanne, grâce au travail de John Nieuwenhuis et de ses amis, et grâce au concours de plusieurs sponsors hollandais ; cette manifestation exceptionnelle aura lieu du 30 mai au 7 juin 2015.

Rapport sur le schéma de mutualisation des services de la CCCS (N° 2015-01-02)

M. le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39-1, le président de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais a présenté au Conseil Communautaire, lors de sa séance du 17 décembre 2014, un rapport sur la mutualisation des services entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Ce document a été transmis pour avis aux Conseils Municipaux des communes membres, qui doivent se prononcer dans un délai maximal de 3 mois à compter de sa date d'envoi.

Après avoir pris connaissance du rapport et examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services présenté par la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais.

Convention de mise à disposition de personnel de la CCCS (N° 2015-01-03)

Mme Lecouturier, Adjointe au Maire, expose que lors de sa séance plénière du 10 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un conseil municipal de jeunes (CMJ).

Afin de permettre à ce CMJ de fonctionner, il convient de recruter un(e) animateur(trice) qui encadrera les jeunes élus, les accompagnera dans leur démarche et coordonnera leur action. Cette mission, qui correspond à un temps incomplet (a priori 7/35^{èmes} au maximum), pourrait être remplie par une animatrice de l'Espace Jeunes de Sézanne, qui possède les compétences nécessaires, et suivrait en outre une formation spécifique.

Le Conseil Communautaire a d'ores et déjà accepté de mettre cette personne à la disposition de la Ville.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme la demande de mise à disposition d'un agent à temps incomplet, et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCCS, ce document détaillant notamment les modalités pratiques et financières de la démarche.

SIEM – Groupement de commandes pour la fourniture de gaz (N° 2015-01-04)

M. Cadet, Adjoint au Maire, expose que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché du gaz naturel est ouvert à la concurrence, et, depuis le 1^{er} janvier 2015 les collectivités territoriales doivent procéder à une mise en concurrence de leur fournisseur de gaz.

Après consultation, la Mairie de Sézanne a signé un contrat avec GDF SUEZ pour une période transitoire allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2015.

Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) a créé par délibération du 23 juin 2014, et conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et services associés, auquel la Ville de Sézanne peut être intégrée.

Le SIEM assure les fonctions de coordinateur du groupement. Il procède à l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection, puis signe et notifie le marché. Ensuite, chaque membre du groupement de commandes s'assure de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes est celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne, coordonnateur du groupement.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Ville de Sézanne au groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le SIEM et toutes les pièces utiles.

Acquisition d'un bien (N° 2015-01-05)

Mme Touchais-Yanca, Adjointe au Maire, expose que la Ville est propriétaire des deux échoppes qui abritent l'Office de Tourisme de Sézanne et sa Région, et de l'ancien distributeur automatique de billets (DAB) contigu à l'Office.

L'actuel propriétaire de l'échoppe qui fait immédiatement suite à ces locaux et située contre les escaliers de l'église, face au Puits Doré, a fait savoir qu'il envisageait de vendre ce bien, d'une surface de 37 m² au sol, avec un étage en mezzanine, et un sous-sol, et qui est en bon état, pour un montant de 25 000 €. Les frais notariés seront à la charge de la Ville.

Il semble intéressant que la Ville acquière cette dernière échoppe, qui pourrait servir tant aux animations de la Ville qu'à celles de l'Office de Tourisme.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'acquérir ce bien immobilier situé place du Puits Doré appartenant à Mme et M. Pierre-Marie VIGNIER pour un montant de 25 000 €, les frais notariés étant à la charge de la Ville

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes à intervenir et toutes les pièces y afférentes auprès de l'étude de M^{es} Bouffin-Terrat-Briand-Dufour, notaires à Sézanne, et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Vente d'un bien (N° 2015-01-06)

M. Agrapart, Adjoint au Maire, expose que depuis de nombreuses années, la Ville met des locaux à la disposition des antennes sézannaises des syndicats FO, CGT et CFDT, tout d'abord dans une maison située au n°15 de la place de la Halle, et désormais dans un pavillon rénové du Clos-Martin.

L'immeuble de la place de la Halle a été mis en vente dès l'emménagement des syndicats à sa nouvelle adresse (c'est-à-dire en novembre 2010), mais n'avait pas trouvé acquéreur jusqu'à présent.

L'étude de M^{es} Bouffin-Terrat-Briand-Dufour, à qui la mise en vente avait été confiée par le Conseil Municipal, vient de trouver un acheteur, qui propose un prix de 32 000 €

Le Conseil Municipal est sollicité pour accepter cette proposition, l'immeuble en question ne pouvant être utilisé par la Ville (la mise aux normes d'accessibilité est très difficile à envisager), et constituant actuellement une charge pour la commune.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de vendre l'immeuble du 15, place de la Halle au prix de 32 000 € à Mme Nadia ANDRIEU, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur et autorise le Maire à signer les actes à intervenir et toutes les pièces y afférentes auprès de l'étude de M^{es} Bouffin-Terrat-Briand-Dufour, notaires à Sézanne

Vente de parcelles à la CCCS (N° 2015-01-07)

M. Hewak, Adjoint au Maire, expose que dans la perspective de la construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire à Sézanne, la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais souhaite acquérir une partie des terrains que la Ville avait achetés à RFF (Réseau Ferré de France) et à la SNCF en 2012 et 2013, représentant une contenance totale d'un peu plus de 1,8 ha.

La CCCS envisage d'acheter une parcelle d'environ 6 700 m², d'en assurer la viabilisation (voirie, réseaux, trottoirs, parkings) et d'y réaliser la Maison de santé.

La Ville, pour sa part, prendrait à sa charge un aménagement de stationnement paysager à l'entrée du site, et les travaux d'éclairage public, qui ne font pas partie des compétences de la CCCS.

Après consultation du service des Domaines, le prix de vente de cette parcelle non viabilisée pourrait être fixé à 7,39 €/m² correspondant au prix d'achat des parcelles de RFF par la Ville, cette opération n'étant pas soumise à la TVA.

Les frais notariés seront à la charge de la Communauté de Communes.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette vente au prix de 7,39 €/le m² au profit de la CCCS qui assumera les frais notariés et autorise le Maire à signer les actes à intervenir et toutes les pièces y afférentes auprès de l'étude de Mes Bouffin-Terrat-Briand-Dufour, notaires à Sézanne

Orientations budgétaires 2015 (N° 2015-01-08)

Un débat sur les orientations budgétaires 2015 a eu lieu ce jour.

À cette occasion, les prévisions en matière de fiscalité locale ont été abordées, les grandes lignes du budget de fonctionnement ont été définies et les opérations d'investissement ont été présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait et délibéré à Sézanne, le mercredi vingt-huit janvier deux mil quinze, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Le Maire,

Philippe BONNOTTE